

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA SOCIETE GLECCCL Cité internationale-Centre des Congrès de Lyon

La **CCSPL** prend connaissance de l'activité, élevée en 2017, du Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon et de la fin prévue du contrat d'affermage signé avec le délégataire, la société GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon, au 30 juin 2018.

La commission souligne le maintien du positionnement national de la **destination Lyon**, 2e au classement de l'UAI - Union des Associations Internationales. La CCSPL se félicite de l'évolution de 12 places de Lyon dans le classement ICCA - International Congress and Convention Association - des villes européennes organisatrices de congrès scientifiques et associatifs internationaux. La commission se félicite que Lyon se situe dorénavant dans les 30 premières destinations européennes.

En ce qui concerne les événements importants en termes de renommée nationale et internationale, la CCSPL prend note du projet Goldsmith Conference, remporté en 2017 pour 2021 - plus de 4 500 participants prévus - et du premier « dîner des Champions », organisé pour les porteurs de projets locaux de congrès universitaires et médicaux.

Quant au Centre des Congrès et aux données financières, la CCSPL relève, malgré la concurrence toujours plus forte entre villes françaises et européennes, un chiffre d'affaires de 19,3 M €, en progression de 2,4% par rapport à l'année 2016, grâce à l'activité « corporate » (événements internationaux, congrès et salons) ainsi que la stabilité des charges et des produits.

La commission se dit satisfaite de l'évolution du résultat net, en hausse de 11, 8%, et du versement à la Métropole d'une redevance de 1,837M€, en hausse de 1,4% par rapport à celle de 2016, en corrélation avec le niveau d'activité. Enfin, la CCSPL prend acte de la rentabilité moyenne du contrat à 4,5% en fin de contrat prévu en 2018.

La CCSPL note le taux de satisfaction de 7,7 sur 10 et les points forts du service apporté - qualité générale du site, professionnalisme et accueil des équipes -, établis grâce à une enquête réalisée en 2017. La commission pointe toutefois le manque de lisibilité des devis et des factures et la vétusté de certains équipements, comme les sanitaires de la zone aval (ces investissements seront pris en compte dans le futur contrat). La CCSPL souhaite voir la poursuite du travail sur la signalétique et demande que la porte d'accès aux personnes à mobilité réduite, située à côté de l'entrée principale de la salle 3 000, soit systématiquement ouverte lors des manifestations.

La CCSPL note le ralentissement dans la réalisation des investissements du délégataire, seulement 83 k€, en prévision des travaux importants inscrits dans le prochain contrat. La commission relève que les dépenses réalisées pour un montant de 308K€ au titre du **Gros Entretien Renouvellement** (GER) ont permis de finaliser les travaux de renouvellement du Système de Sécurité Incendie (SSI) de la zone aval. La CCSPL constate enfin, que le cumul engagé au titre du GER, à 1 663K€ à fin 2017, est conforme voire légèrement supérieur aux engagements contractuels.

La CCSPL souhaiterait des indicateurs chiffrés et comparables sur le taux d'occupation du site.

Quant au **développement durable**, la commission approuve une nouvelle fois le renouvellement de la certification ISO 14001, jusqu'en septembre 2018. La CCSPL prend connaissance de la poursuite des actions menées sur l'eau, les déchets et l'énergie - passage à un éclairage LED. La commission se réjouit que la consommation électrique du Centre des Congrès sur 2017 ait été la plus faible enregistrée depuis 2006. La commission propose que les appels d'offres de traitiers prévus au nouveau contrat privilégient la qualité et les circuits courts.